



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 24**  
**Séance du vendredi 13 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 01

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

**Membres absents :** BONY Sarah

Date de la convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage : 25 avril 2022

Date d'exécution : 20 avril 2022

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

Le maire rappelle que selon les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats, la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Ainsi, le vote le compte administratif devant avoir lieu avant le budget primitif, les résultats seront intégrés au budget primitif.

Le maire rappelle au conseil les éléments à prendre en compte.

### 1 / le résultat (celui de la section de fonctionnement) :

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Recettes de fonctionnement de l'exercice

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice

+/- résultat reporté des exercices antérieurs

= résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement

### 2 / le solde d'exécution de la section d'investissement :

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).

### 3 / les restes à réaliser de la section d'investissement :

Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

Le maire rappelle que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	- 53 077, 29 €		1 499 681, 14 €	1 954 548, 35 € 1 532 428, 34 €	422 120, 01 €	1 446 603, 85 €
FONCT	552 626, 16 €		86 856, 02 €			639 482, 18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31 décembre	639 482, 18 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	€
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	639 482, 18 €
Total affecté au c/1068 :	€
Déficit global cumulé	0, 00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

Le conseil, après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de Madame Jeanne RAMAZOTTI, adjointe aux finances, décide par

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 4 abstentions,

D'approuver la proposition du maire et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 en recettes à la section de fonctionnement du budget pour 2022.

**Délibération N° 2022 – 24 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	X				 Simon PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	X				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Laurence TADDEI</b>	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>			X		
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>			X		
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>			X		 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>			X		
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le maire, président de séance,  
Ange-Joseph FRATICELLI

